

---

## Note d'information fédérale – Avril 2020 – n°282

### SPECIALE CAMPAGNE ANS 2020

---

#### 1. Campagne ANS 2020

La campagne de demande de subventions 2020 à l'ANS (agence nationale du sport), dans le cadre des PSF (projets sportifs fédéraux), se déroulera du jeudi 8 avril au dimanche 10 mai 2020 à minuit.

**Cette campagne se déroule quasiment à l'identique de celle de l'an passé :**

- L'étude des demandes est déléguée par l'ANS à la FFA (toujours à l'exclusion des demandes pour les équipements et les emplois qui restent à faire auprès des DDSCS et des DRJSCS)
- Les propositions de subventions sont validées par le Comité d'éthique et de déontologie de la FFA avant envoi à l'ANS
- Les items des demandes 2020 sont identiques à ceux de 2019
- Toutes les informations ou demandes concernant cette campagne vous sont envoyées sur l'adresse mail fédérale de votre structure :
  - Pour les ligues : [LRXX@ffaviron.fr](mailto:LRXX@ffaviron.fr)
  - Pour les CD : [CDXX@ffaviron.fr](mailto:CDXX@ffaviron.fr)
  - Pour les clubs : [CXXXXX@ffaviron.fr](mailto:CXXXXX@ffaviron.fr)

Pensez à consulter votre boîte mail pour retrouver tous les documents et informations sur la campagne 2020 !

- Toutes vos demandes par mail concernant cette campagne doivent être envoyées à [agencedusport@ffaviron.fr](mailto:agencedusport@ffaviron.fr)
- Vous pouvez également retrouver tous les documents relatifs à la campagne ANS 2020 sur le site fédéral : Espace fédéral > Agence Nationale du Sport > Campagne ANS 2020.

**Ce qui change :**

- Les codes de subventions à renseigner pour commencer votre demande sont cette année différents d'une région à l'autre. Renseignez bien le code de votre région d'appartenance.
- Les actions ne mentionnant pas d'objectifs quantitatifs, tel qu'indiqué dans les tableaux des annexes 1, 2 ou 3 ne seront pas prises en compte.
- Les comités départementaux ne peuvent demander un financement que pour les actions qui leur sont déléguées par leur ligue.

**IMPORTANT :**

Pour que votre demande puisse être prise en compte, il est essentiel de respecter les procédures indiquées dans le mémento de la « Campagne Agence Nationale du Sport 2020 ».

Téléchargez les documents de présentation de cette campagne :

- Mémento campagne ANS 2020
- Annexe 1 - Fiches projet ligues
- Annexe 2 - Fiches projet comités départementaux
- Annexe 3 - Fiches projet clubs
- Annexe 4 - Liste territoires carencés
- Annexe 5 – Stratégie emploi FFA

#### 2. Justificatifs et bilans des actions ANS 2019

**Rappel Note info N° 278 :**

Toutes les structures qui ont bénéficié en 2019 d'une subvention de l'ANS dans le cadre des projets sportifs fédéraux, doivent transmettre à la FFA ([agencedusport@ffaviron.fr](mailto:agencedusport@ffaviron.fr)) leurs bilans qualitatif, quantitatif et financier (un par action) à l'aide du CERFA N°15059\*02 accompagné des pièces justificatives utiles, et cela avant le 30 juin 2020. Le formulaire compte-rendu financier (Cerfa n° 15059\*02) à utiliser est accessible à l'adresse suivante : <https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/R46623>